

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

des facteurs environnementaux aux différentes échelles
des SCOT et des PLU.

> **Un outil méthodologique** au service du
développement durable des territoires.

ADAPTABLE

- aux documents de planification (SCOT, PLH, PLU...) et à la conduite d'opérations d'aménagement exemplaires (ZAC, lotissements...)
- à différentes échelles de territoires
- à l'organisation du système d'acteurs
- au temps du projet mais de préférence le plus tôt possible dans les réflexions

TRANSVERSAL et GLOBAL

L'AEU permet de mettre en évidence les interrelations entre les différentes thématiques (énergie, déplacements, eau...et également entre les différentes politiques habitat-transport-déchets,...).

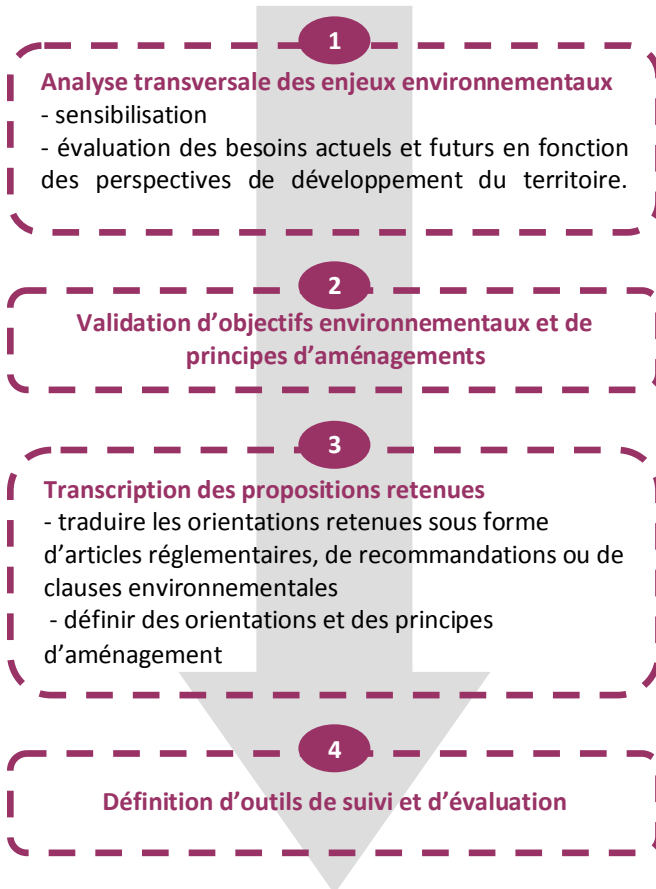
PROSPECTIF

L'AEU anticipe les évolutions réglementaires, techniques pour les phases ultérieures. Elle incite à la créativité, à l'adaptation des solutions techniques innovantes



L'ADEME a développé l'AEU pour contribuer au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement et pour favoriser la recherche d'un mieux environnemental et énergétique dans les pratiques d'urbanisme. Son but est de faire prendre conscience aux collectivités de l'importance

> **Une démarche d'aide à la décision** pour accompagner les projets suivant 4 étapes

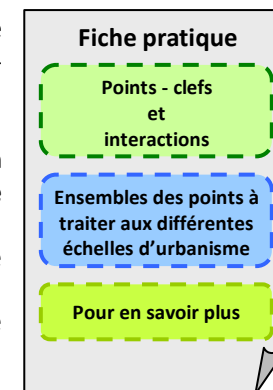
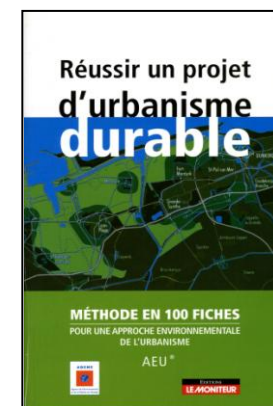


L'animateur AEU = Personne référente qui sera à l'interface entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, tout au long du projet

> **Un guide pratique**
Réussir un projet d'urbanisme durable, méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme un **guide pratique**, et qui détaille toutes les étapes-clefs pour mener à bien un projet AEU : réalisation des documents d'urbanisme, définition du projet, en passant par la phase opérationnelle.

Ce livre se compose d'un corps méthodologique et de 5 volets thématiques traités sous forme de fiches pratiques se référant aux principaux enjeux environnementaux (énergie, gestion de l'eau, assainissement, déplacements, déchets...)

L'ouvrage montre que **la mise en application de l'AEU doit être adaptée au cas par cas**, en fonction des spécificités de chaque territoire, de ses priorités et de la volonté de ses élus en matière de qualité environnementale et de développement durable.



Contact :
Sandrine Manusset
smanusset@environnement-societe.fr